

Compte rendu du 09/11/2021

Les présents : L. Brix, J.C. Cavarroc, L. Colombet-Leblond, F. Garrigues, L. Maitre, M. Pirastu, B. Rhodes, F.Tapie, C. Tourille

Excusées : A.P. Chabot, C. Rios

Secrétaire de séance : L. Maitre

Ordre du jour

- 1- Rapport annuel assainissement collectif 2020
- 2- Extinction de l'éclairage public par la commune
- 3- Divers :
 - éoliennes
 - mise en place de réseaux pour un changement de destination de bâtiment
 - exercice de mise en œuvre des plans communaux de sauvegarde
 - commémoration du 11 novembre
 - cimetièrre
 - Noël des enfants
 - repas des aînés
 - Téléthon

Déroulé :

1- Rapport annuel assainissement collectif 2020

Monsieur le maire présente le rapport annuel.

Estimation					
population desservie	101				
Abonnés	67				
Habitants /Abonné	1,51				
Volumes facturés	4586				
Linéaire de réseau	1,27 km				
ASSAI- Bourg	Abonnement	Part conso	TVA	Redevance	
	137,53 €	1,72/m3	10 %	0,25 €	
ASSAI-Peyrugues	86,83 €	1,08/m3	10 %	0,25 €	
			Redevance		Prix TTC au
Facture type 120m3	Part fixe	Part variable	+TVA	TOTAL	m3
ASSAI-Bourg	137,53 €	206,40 €	67,39 €	411,32 €	3,43 €
ASSAI-Peyrugues	86,83 €	129,60 €	54,64 €	271,07 €	2,25 €

Reccette collectivité 13 276,62 €

Encours de la dette	Rembt capital	Rembt intérêts
147 215,59 €	8 337, 21	1 788,86 €

Délibération : Le conseil municipal valide le rapport à l'unanimité.

La rédaction du règlement d'assainissement est terminée, un exemplaire va être distribué aux abonnés ainsi qu'un rappel aux obligations de raccordement pour les non-raccordés..

2- Extinction de l'éclairage public par la commune

M. le maire expose que l'éclairage public relève des pouvoirs de police du maire au titre de l'article L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), et qu'il dispose de la faculté de prendre des mesures de prévention, de suppression ou de limitation à ce titre.

Le Conseil municipal, cet exposé entendu et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- d'adopter le principe de couper l'éclairage public communal pendant tout ou partie de la nuit ;
- donne délégation au maire pour prendre l'arrêté de police détaillant les horaires et modalités de coupure de l'éclairage public, dont publicité en sera faite le plus largement possible.

Un arrêté lié à l'extinction de l'éclairage va être publié pour définir les horaires d'extinction et les secteurs.

3- Divers :

- Eoliennes :

un projet de parc avec 3 éoliennes a été proposé au conseil municipal par la société VSB sur le territoire de la commune. Le conseil municipal débat autour des pour et contre d'une telle installation.

L'étude du projet est refusée.

- Mise en place de réseaux pour un changement de destination de bâtiment :

Actuellement les réseaux ne sont pas desservis sur une parcelle communale qui souhaite faire une demande de permis de construire, une étude de coûts est en cours.

Eau : raccordable en passant par la voirie à la charge du pétitionnaire

Électricité : une demande de tarification a été faite pour estimer la part qui resterait à la charge de la commune.

- Exercice de mise en œuvre du PCS :

Un deuxième exercice aura lieu le vendredi 3 décembre entre 20h et 23h30 avec la simulation d'une alerte.

- Commémoration du 11 novembre :

La cérémonie a lieu à 11h30 et sera suivie d'un pot à 12h dans la salle communale (1^{er} étage).

CONSEIL MUNICIPAL ST PIERRE TOIRAC - COMPTE RENDU

- **Cimetière :**
Des plaques ont été posées sur certaines tombes afin de savoir si elles étaient en abandon pour que la commune puisse commencer une reprise de concessions.
Pour le jardin du souvenir, il sera intégré une cuve hermétique de récupération des cendres.
- **Noël de enfants :** il aura lieu le 19 décembre à 15h à la salle des fêtes de Larroque-Toirac avec le spectacle « Noël c'est magique »
- **Repas des aînés :** il aura lieu le 15 janvier à Larroque-Toirac, servi par la traiteur Bach
- **Téléthon :** un accueil devrait être prévu dans la continuité de la randonnée de Cadrieu, et une animation est en réflexion.

Séance levée à 21h